



MÉDACC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



Lettre aux membres — Un outil pour servir — Printemps-Été 2015



**Monsieur.
Merci.**

**Le Mouvement
d'éducation et
de défense
des actionnaires**

BILAN 2015 DES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

MOT DU PRÉSIDENT p. 2

REVUE DE PRESSE p. 3

MONSIEUR pp. 4-5

FICHES p. 6

ASSEMBLÉES 2015 p. 7

FEMMES pp. 7-8

PRI-ONU pp. 8-9

ACTIVISME p. 9

PASSEPORT p. 10

MOUVEMENT p. 11

SOUTIEN p. 12

Faits saillants et décisions



Renouvellement dans la continuité

L'année 2014 du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires a été marquée par la mise en œuvre du Forum virtuel des investisseurs, le développement de partenariats et la progression de ses dossiers, sous le signe de la continuité avec les missions premières du MÉDAC.

Le MÉDAC multiplateforme

La mise en œuvre du Forum virtuel des investisseurs, inauguré le 24 avril dernier, fait partie des grandes nouveautés de l'année. La diligence de la réalisation de ce projet de forum participatif a été rendue possible grâce au soutien financier inconditionnel de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le Forum virtuel des investisseurs a inclut le lancement d'une infolettre hebdomadaire, Le MÉDAC Express et des articles presque quotidiens sur notre site plutôt qu'une publication papier trimestrielle, sur l'actualité en matière de gouvernement d'entreprise et de placement. Ce projet comprend aussi la refonte du site Internet du MÉDAC, sa compatibilité avec les plus récentes technologies mobiles et avec les réseaux sociaux les plus pertinents pour rejoindre plus de membres et les informer rapidement. De plus, le forum a permis le lancement des fameux carnets du Capit@lien, qui sont basés sur des données accumulées et traitées avec grande expertise ainsi qu'à la production de conférences disponibles sur notre site touchant les préoccupations des investisseurs et épargnants du Québec.

Une partie de l'information et des documents produits par l'organisation seront désormais réservés à l'usage exclusif des membres. Cet accès sécurisé sera mis en fonction au début de l'été.

Une autre nouveauté de 2014 a été l'acquisition par le MÉDAC de parts dans six autres entreprises québécoises, à savoir : Rona, Cascades, CGI, Saputo, SNC-Lavalin et Transat, ce qui lui permet de participer à leur démocratie actionnariale au bénéfice des petits épargnants.

Le MÉDAC éclairé

De plus, soulignons la progression en 2014 de dossiers chauds liés à la défense des actionnaires qui sont portés par le MÉDAC.

Les prises de position du MÉDAC sur l'utilisation d'actions à votes multiples par des entreprises et ses propo-

sitions d'actionnaires qui sont issues de discussions et de recherches minutieuses ont continué en 2014 à permettre au MÉDAC de défricher et ouvrir des chemins vers plus de défense et de représentation des actionnaires et épargnants, tout comme son mémoire sur les modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, sa prise en charge d'un recours collectif contre Manuvie et sa participation au dossier de Theratechnologies où le MÉDAC a été le seul organisme reconnu pour représenter les épargnants et investisseurs du Canada et autorisé à déposer un mémoire à la Cour suprême du Canada. Le jugement rendu tout dernièrement confirme qu'une interprétation large doit être faite des preuves à l'appui d'un recours collectif dans les cas de poursuite en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

À l'automne nous avons fait une demande pour adhérer au réseau des institutions financières qui partagent les Principes d'investissement responsable (PRI) mis sur pied en 2007 par les Nations unies (ONU). Notre demande a été acceptée et nous rejoignons ainsi nos principaux partenaires : le Fonds FTQ, Bâtirente (CSN), Investissement Desjardins et des milliers d'autres à travers le monde qui sont déjà membres de ce réseau d'investisseurs responsables.

Le MÉDAC fonceur

Un directeur du développement des partenariats et du recrutement, Michel Desjardins, ancien haut dirigeant de sociétés d'assurance dont Groupe Promutuel, Empire Vie et l'Agente d'assurance partenaires Cartier, a été embauché par le MÉDAC à la fin de l'automne 2014.

Ainsi, après avoir développé des outils de promotion réunis dans une nouvelle pochette de présentation, des amorces de présentations et de rencontres auprès de dirigeants d'organismes qui représentent des retraités ont été effectuées. L'objectif de ces démarches vise la signature de partenariats et d'ententes pour accroître le nombre de nos membres et notre impact auprès de nos commanditaires. Des démarches ont été entreprises et se poursuivent en 2015 auprès de la FTQ, de Bâtirente, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR). Une première entente est intervenue avec l'Association nationale des retraités fédéraux, section Québec qui va faire la promotion de notre organisation auprès de ses membres. Les ordres professionnels et les associations de diplômés universitaires sont aussi dans la liste des clientèles visées.

Le MÉDAC reconnaissant

Avant toute chose à titre personnel et comme président du conseil, je tiens à rendre un hommage tout particulier et à remercier M. Parizeau, conseiller spécial au conseil d'administration, qui jusqu'à la fin m'a soutenu dans mon mandat à la présidence. Ce fut un honneur et un grand privilège de travailler avec lui et de bénéficier de sa grande générosité envers le MÉDAC. Mes sympathies les plus sincères à son épouse et à sa famille.

Je tiens à souligner et à remercier la contribution et le départ de l'administrateur Beaudoin Bergeron, ainsi que la contribution et l'arrivée des administrateurs Jules Gilbert et Marie-Josée Naud, de même que les nominations de Fernand Daoust à titre de conseiller spécial. Mme Nicole Beaudoin qui occupait auparavant un poste de conseiller spécial vient d'être nommée vice-présidente du conseil.

Il faut mentionner aussi la mise en place d'une brigade d'ambassadeurs pour les assemblées annuelles des actionnaires (AAA) de 2015. Cette brigade est composée de Michelle Bussièrès, Jean Dorion, Jules Gilbert et Nicole Beaudoin du conseil d'administration, ainsi que d'Hélène Dufresne, Michel Desjardins, Jean Chambers, Willie Gagnon et Normand Caron, bénévoles ou employés qui assurent la présence du MÉDAC aux AAA.

Enfin, je souligne le travail remarquable de Mme Louise Champoux-Paillé, MM. Normand Caron, Willie Gagnon et Dominique Lemoine qui assument tous dans l'ombre des fonctions essentielles au fonctionnement de l'organisation.

Nicole Beaudoin, v.-p.



Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, d'un baccalauréat en administration des affaires et d'un MBA de l'école des HEC, Mme Beaudoin est fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Gouverneure du Réseau des femmes d'affaires du Québec, fondatrice du Concours et le Gala Prix Femmes d'affaires du Québec (2001) et du Centre

d'entrepreneuriat féminin du Québec (2004), elle a siégé au conseil d'administration de nombreux organismes, dont l'Association des diplômés de l'École des hautes études commerciales (HEC Montréal), la Fondation canadienne des relations raciales, la Fondation de l'entrepreneurship, la Fondation du YWCA de Montréal et la Société d'investissement jeunesse.

Mme Beaudoin a un doctorat honoris causa de l'Université de Montréal (2007), a été reconnue au nombre des 100 femmes les plus influentes au Canada, catégorie *Champions—Canada's Most Powerful Women*, Top 100[™] par l'association torontoise *Women's Executive Network* (2006). Officier de l'Ordre national du Québec (2006), Mme Beaudoin est diplômée émérite de l'Université de Montréal (2003), Femme de mérite du YWCA (2001) et MBA émérite des l'école des HEC (1991). Elle a de plus remporté le *Leadership Award* (1999) décerné par *The Business Women's Network* (2 300 organismes de femmes dans l'ALENA).

Revue de presse

Extraits choisis

« Il est étonnant qu'un conseil présidé par un ancien politicien et premier ministre refuse d'obtempérer au < vox populi >, ravalant ainsi la démocratie d'entreprise au rang des pseudo-démocraties où l'on ne tient compte des résultats du vote que lorsque ceux-ci conviennent aux pouvoirs en place. »

— **Yvan Allaire** sur le refus du conseil d'administration de Québecor d'accepter la démission de Michel Lavigne qui n'a pas été élu, *Éphémérides de gouvernance* : Brault et Martineau, Cara, Québecor, Les Affaires, 12 mai 2015

« Au sujet de la rémunération, nulle organisation n'a fait plus de harcèlement corporatif que celle d'Yves Michaud. Son organisme, le MEDAC — Mouvement d'éducation (sic) at (sic) de défense des actionnaires (sic) —, compte Jacques Parizeau parmi les membres de son conseil d'administration et force l'ajout inutile de la question du vote consultatif à l'ordre du jour des assemblées annuelles des actionnaires de nombreuses sociétés depuis des années. »

— **Terence Corcoran**, *Corporate harassment, from exec compensation to diversity*, *Financial Post*, 28 avril 2015

« *On compensation, no group has done more stalking of corporations than Montreal's Yves Michaud. His MEDAC organization — Mouvement d'éducation (sic) at (sic) de défense (sic) des actionnaires (sic) — has Jacques Parizeau on its board and a long history of placing irrelevant proxy votes on annual meeting agendas. »*

« Barack Obama a failli changer des choses. Barack Obama a été un merveilleux rêve pendant quelques années, jusqu'à ce que finalement ça s'écroule quand il a donné 750 milliards de dollars aux banques pour les sauver et a laissé trois millions de personnes perdre leur maison. Là, ça été la fin du rêve. »

— **M. Jacques Parizeau** à Michel Lacombe (Radio-Canada), enregistré le 4 février 2015, diffusé le 6 avril 2015

« Il faut arrêter de se considérer comme une bande d'arriérés, parce que sans ces choix collectifs que nous faisons, nous n'en recevrons pas de péremption. »

— **Pierre Fortin**, économiste, aux Ateliers du MÉDAC, 2 février 2015

L'achat de la Bourse de Montréal par la Bourse de Toronto

Monsieur Jacques Parizeau

Le lundi 18 février 2008

Gesù—Centre de créativité

Monsieur le Président du MÉ-DAC, cher Fernand Daoust — vous en avez mis un peu trop, là. Une erreur : je n'ai jamais quitté le Parti Québécois ; je démissionnais de mes fonctions, mais je restais dans le Parti. Pour une raison simple, d'ailleurs, c'est que je suis le seul à avoir eu une carte de membre à vie, du Parti Québécois. Ceux qui me l'ont offerte l'ont collée sur une planche de bois d'un pouce d'épais pour que je ne puisse pas la déchirer.

Mesdames et Messieurs, je veux parler ce soir d'un sujet qui en lui-même — la vente de la Bourse — n'est pas nécessairement un sujet d'importance cosmique. Je ne fais plus beaucoup d'interventions publiques, maintenant. En fait, je n'en fais pas. Mais depuis quelque temps, je commence à trouver que, à l'égard du système financier québécois, qui a été bâti au fur et à mesure des années, on commence des dérives qui peuvent être dangereuses. C'est pour ça que je me sens un peu forcé d'intervenir pendant quelques jours sur ce genre de sujet. Ne vous en faites pas, ça ne durera pas éternellement, je reviendrai à mon silence. Sans engagement dans l'avenir, bien sûr.

Je voudrais d'abord parler du système financier du Québec, dans son ensemble. Pour qu'on voie comment se situe cette crise, si on peut dire, de la Bourse, actuellement comment ça se situe là-dedans, quelle signification ça a. On va prendre un certain temps pour faire ça parce que, si la plupart des gens connaissent bien, ou ont entendu parler de chacun des morceaux du puzzle, c'est très rare qu'on fasse le puzzle, qu'on regarde de quoi ça a l'air une fois que le puzzle est terminé.

La caractéristique principale du système financier québécois, pendant très longtemps, c'est qu'il n'était pas achetable. Ou si vous voulez, pas vendable. Les décisions qui s'y prenaient dans le

cadre de la communauté québécoise dans le sens large du terme. On ne l'a jamais suffisamment souligné. Ça ne correspondait au départ pas à un plan, mais au fur et à mesure où les années passaient, oui bien sûr, on complétait les éléments du puzzle de façon à ce que ça représente, que ça ait une signification de ça.

On va commencer par les banques à charte. Par le système des banques à charte. C'est le plus important, le plus ancien, il relève comme on le sait de la juridiction fédérale. Il a une caractéristique : les banques dites à charte — je ne parle pas des banques étrangères, ici — les banques dites à charte, pendant des années, jusqu'à très récemment, ne pouvaient pas accepter d'actionnaire qui contrôle plus de dix pour cent des actions de la banque. En somme, il était impossible pour une banque américaine d'acheter une banque canadienne. (inaudible) comme ça. Il était impossible pour une banque canadienne d'acheter une autre banque canadienne. (inaudible) fusionner. Ce n'était pas faisable. Au mieux, ou au pire, comme vous voudrez — ça dépend de quel côté on se situe — un actionnaire, une banque étrangère ou une banque canadienne pouvait acheter dans la Banque Nationale, par exemple, dix pour cent des actions. C'est tout. Ça a assuré une très grande stabilité dans le temps aux institutions financières. Ce dix pour cent, cette règle du dix pour cent, a essaimé. Par exemple, les bourses ont cette règle de dix pour cent. La Bourse de Montréal, un actionnaire à la Bourse de Montréal, ne peut pas avoir plus de dix pour cent des actions. Un actionnaire de la Bourse de Toronto non plus. Comme on va le voir, cette règle de dix pour cent, c'est graduellement passé comme une sorte de règle de sagesse ; pour éviter une trop grande concentration du pouvoir, et pour éviter que les centres de décision majeurs dans une société à un moment donné fichent le camp, ou passent entre des mains dont on ne veut pas.

Le deuxième morceau du système

financier québécois, il est coopératif. Là encore, on ne peut pas le vendre. On ne vend pas une coopérative. On connaît tous Desjardins. On ne se rend pas toujours compte de l'importance de Desjardins. Desjardins ramasse la moitié de tous les dépôts bancaires des particuliers au Québec. La moitié. Desjardins s'est prolongé dans d'autres directions : la fiducie, les assurances, etc.

Les compagnies d'assurances canadiennes et québécoises ont été pendant longtemps aussi des coopératives, à cause essentiellement de dispositions fiscales qui les exemptaient si elles étaient des coopératives de payer de l'impôt. On oublie que la Sunlife, par exemple, a été une coopérative. À un moment donné ces avantages fiscaux ont été enlevés, si bien qu'elles sont toutes devenues des compagnies par actions. Exemple chez nous : l'Alliance Industrielle. L'Alliance Industrielle est composée de deux mutuelles qui vont fusionner, et lorsqu'elle se transformera en compagnie, son président, le président de cette compagnie, va à Québec, fait passer un projet de loi pour faire en sorte qu'un actionnaire ne puisse pas avoir plus de dix pour cent des actions de l'Industrielle Alliance. Toujours le même principe : éviter le contrôle des décisions (inaudible).

Cette opération est faite par le président de la compagnie, qui s'appelle monsieur Richard (sic) Garneau, qui était le ministre des Finances au Québec, de monsieur Bourassa — Raymond Garneau, pardon — il connaissait, il savait exactement ce que je viens de vous dire, la signification du dix pour cent. Ça lui paraissait élémentaire que si ça cessait d'être une coopérative, ça devenait achetable, et la seule façon d'éviter ça c'était la règle du dix pour cent.

Un autre bloc de sociétés financières est apparu chez les syndicats. D'abord et avant tout, pendant très longtemps, le Fonds de solidarité. Et maintenant, depuis moins longtemps, la CSN. Le Fonds de solidarité de la FTQ [...]

Transcription : Maxime Grignon
Lire la suite à <http://medac.qc.ca/846>

Monsieur. Merci.

« Rien ne sert d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. »

— Citation attribuée à Marc Aurèle par René Lévesque, mais à Guillaume d'Orange par M. Yves Michaud, fondateur du MÉDAC et ami de M. Parizeau.

Montréal, le 2 juin 2015 — C'est avec une profonde tristesse et une immense peine que nous apprenons ce matin le décès de M. Jacques Parizeau.

Depuis plusieurs années déjà et jusqu'à tout récemment, M. Parizeau soutenait activement le MÉDAC, et ce, de manière absolument indéfectible.

« Sa participation régulière et directe à l'administration de notre organisation nous a été d'un apport inestimable. Il nous manquera beaucoup. »

— **Daniel Thouin**, président.

Le MÉDAC a largement profité de sa très grande connaissance, tant théorique que pratique, des milieux financiers, notamment ceux du Québec; de sa très grande disponibilité à soutenir, des heures de travail durant, des projets complexes jusque dans le moindre des détails; de son enthousiasme ciblé et soutenu pour toutes les victoires, aussi petites soient-elles, qui marquent les jalons de la progression de notre mission.

À titre de conseiller spécial, M. Parizeau participait à chaque séance de notre conseil d'administration avec rigueur et pertinence; à l'élaboration de chacun de nos projets d'envergure; et à plusieurs rencontres formelles avec les représentants des institutions qui nous soutiennent. M. Parizeau a également été notre représentant lors de consultations des autorités, puis notre conférencier. Sa présence parmi nous est irremplaçable.

Au nom de l'ensemble des membres du MÉDAC, M. Daniel Thouin tient à exprimer sa plus profonde sympathie et ses plus sincères condoléances à Mme Lisette Lapointe ainsi qu'aux proches de M. Parizeau.

Jacques Parizeau 1930-2015

Ils ne sont pas légion ceux ou celles qui dans l'histoire d'un peuple impriment leur marque pour les vivants et pour la suite de leur monde. Jacques Parizeau est de ceux-là. Nous lui sommes redevables en tout ou en partie des outils économiques qui forgent le destin de notre collectivité nationale.

Frère Jacques ne s'est jamais endormi. Il a construit tout cela dans la patience des jours recommencés, la fidélité à une grande œuvre et une inébranlable ténacité, accueillant les victoires et les défaites, ces deux menteurs dit Kipling, que « l'on reçoit du même front » si l'on veut devenir un homme.

Jacques et moi étions membres du club distingué et vénérable des octogénaires. À cet âge où le bruit des luttes et des fureurs s'éloigne pour faire place à l'enivrant silence des sommets d'où l'on peut voir les plis tourmentés des routes et des fleuves.

La nuit où René Lévesque a rendu l'âme à l'hôpital, nous étions lui et moi discrètement retranchés dans une chambre, retenant notre immense chagrin. Je lui dis un vers du Chant des partisans que René aimait :

« Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place. »

Jacques a pris le flambeau. Il nous a enseigné la ferveur et guidé notre peuple à la lisière même de la terre promise. Pour cela et pour tant de choses la patrie québécoise lui sera éternellement reconnaissante.

Je lui souhaite, là où il reposera, que « l'aurore aux doigts de roses » ouvre enfin la porte d'un jour qui verra la concrétisation de ses luttes, de ses combats, et du statut dont il a rêvé pour le Québec.

Yves Michaud

Quelques heures après le départ de Monsieur de la terre des hommes qu'il a magnifiquement enrichie de sa présence.

Montréal, le 3 juin 2015



Condensé de l'essentiel des sociétés ouvertes

Le MÉDAC a entrepris le développement et la réalisation d'un produit qui vise à regrouper dans un seul document synthèse, au format lettre recto-verso, toute l'information pertinente portant sur 1) la performance financière et 2) le gouvernement d'entreprise d'environ 50 sociétés.

Le produit

Cette information est actuellement dispersée dans les différents documents préparés par ces sociétés, comme par exemple le rapport annuel, les états financiers audités, la circulaire de la direction, la notice annuelle, etc.

L'objectif de ce document est de permettre la meilleure compréhension possible de l'information disponible.

Description du produit

Les fiches présentent deux catégories d'information :

1. La performance financière de la société ouverte :

- 1.1. le graphique du rendement 5 ans (circulaire);
- 1.2. les notes de crédit des agences (notice annuelle);
- 1.3. la structure du capital, les variations et le degré de volatilité (états financiers et notice annuelle);
- 1.4. des données sur les résultats des opérations et les bénéfices dégagés par catégorie de charges;
- 1.5. la structure financière de la société (bilan);
- 1.6. une série de ratios financiers témoignant de sa productivité, sa rentabilité et sa sécurité financière;
- 1.7. le nom du cabinet d'audit et les honoraires perçus (circulaire et notice annuelle).

2. La performance en matière de gouvernance :

- 2.1. Les dates importantes pour l'actionnaire;
- 2.2. la composition du Conseil d'administration de l'exercice écoulé incluant des informations sur leur statut, leur % de votes obtenus, leur rémunération individuelle et collective;
- 2.3. le nom des 5 hauts dirigeants, leur fonction et leur rémunération totale, individuelle et collective;
- 2.4. un tableau sur la rémunération relativement au bénéfice net de l'année, le nombre d'employés, la masse salariale, le salaire moyen et le ratio d'équité interne;
- 2.5. une liste des forces et faiblesses analysées sous l'angle de la *gouvernance*;
- 2.6. des notes d'informations sur divers aspects;
- 2.7. les résultats des votes de la dernière assemblée.

Processus de validation

Les fiches seront soumises aux entreprises afin de valider toutes les informations présentées.

Outil pédagogique

Le produit vis à améliorer la transparence des sociétés ouvertes et à favoriser l'exercice de leurs droits par les actionnaires. Il sera soutenu par une capsule de formation intitulée « Comprendre lire, comprendre et utiliser les fiches du MÉDAC » disponible dans le site web, sous forme de plaquette ou de présentation animée multimédia. Cette capsule sera également présentée dans le cadre des formations de base du MÉDAC.

RÉMUNÉRATION

Remunération des dirigeants sur le bénéfice

2,39 %
1 146
11 145
97 719 \$
91 970 \$
27

nombre d'employés
masse salariale
salaire moyen
salaire moyen sans la rémunération de la haute direction
ratio de rémunération (ratio d'équité)

FORCES

« On se représentait l'arrivée au sein du Conseil (C74) et présentation de la politique sur la diversité dans la circulaire de la direction (p. 15) »
Majorité de membres du Conseil (8 sur 11) sont indépendants.
Les 2 comités importants du Conseil (Audit et Ressources Humaines/Rémunération) sont composés entièrement d'administrateurs indépendants.
La présidence de ce comité est assumée par des administrateurs de haut calibre, dont le comité d'audit par L. Denis Desautels, ancien vérificateur général du Canada.
Le Conseil est élu par un processus permettant d'assouplir la rotation du Conseil et de ses comités par ses membres.
Excellente ratio d'équité interne (DEL) entre le salaire moyen des employés et celui du chef de la direction.

FAIBLESSES

Écart trop grand entre les droits de vote du groupe de contrôle (la famille Couët) et ceux des actions subséquentes qui ne représentent que 24,7 % du total des votes.
Le Président du Conseil n'est pas indépendant, mais le CA a nommé une administratrice (Nicole Forget) vice-présidente du conseil.
Révision exprimée en 2013 (et maintenue en 2014) à l'implémentation du vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants malgré l'ajout de plus de 42,1 % des actionnaires subséquentes.

VOTES

bilan en 2014

	pour	contre	abs.
Auteurs nomination	96,68 %	0,00 %	3,32 %
Options d'achat d'actions - modification	88,71 %	12,29 %	0,00 %
Élection des administrateurs par l'ensemble des actionnaires	3,46 %	96,54 %	0,00 %

LES FICHES DU MÉDAC LE GROUPE JEAN COUËT (PJC) INC.

DATES

Assemblée annuelle des actionnaires (AAA) 2015-07-07
début de l'exercice 2014-03-02
fin de l'exercice 2015-02-28

ADMINISTRATEURS

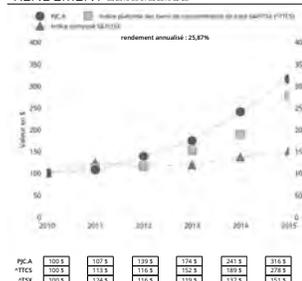
NOM	fonction	depuis	depuis	depuis		
Jean Couët	Président du conseil	M	2009	99,60	460	100,0
Lise Bastarache	Administratrice	F	2003	97,95	101	500,0
L. Denis Desautels	Prés. Comité d'audit	M	2013	99,85	99	000,0
Nicole Forget	Vice-prés. du conseil et prés. comité RH	F	1993	98,65	83	000,0
Robert Luczak	Administrateur	M	2006	98,15	90	500,0
Annie Thibaut	Administratrice	F	2010	99,85	84	750,0
Yvon Martineau	Président comité régis d'entreprise	M	1985	99,54	77	250,0
Marie-Josée Couët	Administratrice	F	1997	99,35	74	250,0
Carla M. Thauvette	Administratrice	F	2012	99,65	74	250,0
Michael Couët	Administrateur	M	1985	99,35	72	250,0
Marcel Dutil	Administrateur	M	1995	98,08	70	750,0
Sylvie Couët	Administratrice	F	1997	99,56	63	250,0
André T. Malcom	Administrateur	M	2014	99,00	39	750,0
François J. Couët	Président et chef de la direction	M	1985	99,56	0,0	

DIRIGEANTS

NOM	fonction	depuis	depuis
François J. Couët	Président et chef de la direction	2 478	308 \$
Marcel A. Raymond	Président Pro-Doc	1 151	265 \$
André Bédard	1e v.p. finances et affaires corporatives	1 056	523 \$
Normand Messier	1e v.p. exploitation réseau	938	088 \$
Alain Lafortune	1e v.p. achats et marketing	690	130 \$

RENDEMENT

du 2010-03-01 au 2015-02-28



CRÉDIT

Moody's: [] S&P: [] DBRS: [] Fitch: []
Aucune notation des agences car pas de dette long terme

ACTIONS

	2011	2015
actions	219 175 188	187 965 771
capital boursier	2 233 395 166 \$	5 415 554 070 \$
cours moyen	10,01 \$	24,95 \$
valeur début, fin	9,82 \$, 10,19 \$	20,94 \$, 28,95 \$
variation	0,37 \$, 3,77 %	8,01 \$, 38,25 %
valeur book, haut	7,28 \$, 1 10,24 \$	1 20,82 \$, 1 28,95 \$

RÉSULTATS

(L. en millions de dollars)

	2011	+	2015			
chiffre d'affaire	2598	216	2814			
bénéfice brut	19 %	506	22 %	111	22 %	617
bénéfice d'exploitation	10 %	259	16 %	41	11 %	390
bénéfice net	7 %	180	23 %	39	8 %	219
flux d'exploitation	214	64	278			
actif	1045	298	1344			
actif à court terme	381	190	570			
actif à long terme	665	109	773			
capitaux propres	576	451	1027			
capital action émis et payé	614	-198	416			
brut et autres	-38	549	611			
passif total	469	-153	316			
passif à court terme	255	38	293			
passif à long terme	214	-190	23			

RATIOS

fonds de roulement	1,49	0,46	1,95
productivité de l'actif	2,48	-0,39	2,09
passif total sur avoir	0,81	-0,51	0,31
passif à long terme sur avoir	0,37	-0,35	0,02
rendement de l'avoir en %	0,31	-0,10	0,21
valeur comptable de l'action	2,63	2,86	5,49
bénéfice par action en \$	0,82	0,35	1,17
valeur sur bénéfice	12,17	9,15	21,32
dividende par action	0,24	0,16	0,40
cours moyen par dividende	41,69	20,68	62,36

AUDIT

honoraires de l'audit	561 623 \$	29 927 \$	591 550 \$
honoraires liés à l'audit	243 500 \$	-209 750 \$	33 750 \$
honoraires fiscaux	13 800 \$	-13 800 \$	0 \$
honoraires autres	169 520 \$	1 145 138 \$	1 314 658 \$
Deloitte & Touche s.r.l.	988 443 \$	951 515 \$	1 939 958 \$

Une saison d'assemblées remplie de victoires

Depuis la publication de son bulletin papier de l'automne 2014, le MÉDAC a représenté des petits épargnants et actionnaires, de même que soumis des propositions, à l'occasion de vingt assemblées annuelles.

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires a ouvert sa saison en janvier en obtenant, auprès des actionnaires de CGI, un appui de 36 % des votes simples qui ont été exprimés, en faveur du vote consultatif sur la rémunération des cinq plus hauts dirigeants.

Toujours en janvier, les actionnaires de *Metro* ont soutenu à 4,99 % et 5,69 % les propositions d'actionnaires du MÉDAC qui portaient sur l'abolition des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et sur les compétences des administrateurs en responsabilité sociale.

En avril chez BCE, les trois propositions qui avaient été soumises au vote des actionnaires par le MÉDAC ont obtenu la note de passage pour pouvoir être représentées à l'AAA 2016. Elles visaient la carence des administrateurs en responsabilité sociale, l'adoption par le CA d'une politique de représentation minimum de 40 % de chacun des sexes et la divulgation d'une politique de prévention de poursuites commerciales.

Cependant, la plus grande victoire des petits actionnaires épargnants est probablement celle qui a été obtenue lors de l'AAA 2015 de la CIBC, aussi en avril, alors que des investisseurs institutionnels ont voté avec les petits actionnaires et le MÉDAC pour rejeter la philosophie de rémunération de cette banque à 56,84 %.

Plus tard dans la saison, en mai, le représentant du MÉDAC, Normand Caron, a été applaudi par les actionnaires à l'AAA chez Bombardier, après avoir recommandé de voter contre la politique de rémunération, un soutien rapporté par *La Presse*, tandis que le quotidien financier *Wall Street Journal* rapportait les inquiétudes des actionnaires.

Aussi en mai, Québecor n'a pas fait preuve d'un grand enthousiasme démocratique, quand son CA a refusé la démission de l'administrateur Michel Lavigne après que celui-ci n'eût obtenu que 20 % du vote des actionnaires de toutes les tailles à l'élection des administrateurs. L'adoption du vote consultatif sur la rémunération y a reçu un appui de près de 15 % des votes, soit plus de 80 % des votes subalternes.

Les actionnaires ne sont pas demeurés plus indifférents devant les niveaux de rémunération à la société *Power*

Corporation du Canada, en y appuyant avec 17 % des votes l'adoption du vote consultatif sur la rémunération. Les actionnaires de *Power* ont aussi eu l'occasion de démontrer leur insatisfaction quant au manque d'assiduité de l'administrateur Laurent Dassault (14,80 %).

« De petites victoires en petites victoires, les mentalités progressent dans la bonne direction », avait mentionné Daniel Thouin, qui est président du MÉDAC, à la suite des victoires chez BCE.

Les dernières assemblées annuelles des actionnaires de l'année 2015 se dérouleront chez Jean Coutu le 7 juillet, chez Saputo au début du mois d'août et chez Couche-Tard à la fin du mois de septembre.

Le MÉDAC invite tous ses membres à porter une attention particulière à la publication de ses baluchons et dépliants d'informations, notamment les Fiches du MÉDAC, qui visent une prise de décisions bien informées et éclairées lors des votes d'actionnaires.

Équité entre les sexes

Les femmes progressent

L'application du nouveau Règlement 58-101, les études de Louise Champoux-Paillé et le discours sur la rentabilité d'une plus grande participation des femmes ont marqué l'hiver et le printemps du MÉDAC.

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) a tout d'abord encore une fois montré l'exemple aux organisations, à l'automne 2014, avec l'élection de deux nouvelles membres influentes à son conseil d'administration, pour atteindre une mixité de 50/50.

Par ailleurs, le Règlement 58-101, adopté de concert par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Ce règlement vise la divulgation aux investisseurs et parties prenantes, dans la circulaire, des cibles de croissance de la représentation des femmes au sein des CA et des directions, ou, à défaut, l'explication annuelle de l'absence de cibles.

Ce règlement répond à un besoin réel, car comme le rapportait Louise Champoux-Paillé en décembre 2014, sur la base des statistiques 2014 du *Globe and Mail*, 7 % des entreprises de l'indice boursier *S&P/TSX* divulguent une stratégie de croissance de la représentation féminine et seulement 4 % se dotent d'un objectif clair en la matière.

Changement culturel rentable

Bien que le Règlement 58-101 puisse avoir un certain potentiel, le cabinet de services aux entreprises *Ernst &*

Young a rappelé l'automne dernier que la conformité à la réglementation ne devrait pas être la seule motivation des entreprises pour procéder à un changement de culture en matière de diversité des sexes au CA et à la direction.

Selon *Ernst & Young*, les entreprises qui repensent leurs pratiques en matière de diversité surpasseraient la concurrence avec un rendement supérieur de 42 % sur les ventes et avec rendement plus élevé de 68 % sur le capital investi, par exemple grâce à une gestion des risques qui tiendrait compte de différents points de vue complémentaires.

D'autres avantages pratiques pour une plus grande représentation des femmes au sein des CA et directions d'entreprises ont été disséminés par le chef de la direction des services globaux de Sodexo, le *Pew Research Center*, le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), l'Université Harvard, le FMI et les firmes MSCI et Grant Thornton.

Surveillance des effets de 58-101

En plus de ses lettres dans des quotidiens, Louise Champoux-Paillé, qui est administratrice de sociétés et partenaire du MÉDAC, a entrepris une série d'analyses trimestrielles des divulgations obligatoires des entreprises, dans leur circulaire de la direction, sur la place des femmes au sein de leur CA, en vertu du nouveau Règlement 58-101.

Les premières divulgations d'actions concrètes au premier trimestre de 2015 n'avaient pas encore révélé une concrétisation de la fixation de cibles assorties d'échéances par les entreprises, qui préféraient encore parler de diversité plutôt que de parité dans l'équilibre des sexes, avait rapporté Louise Champoux-Paillé, parmi ses inquiétudes.

Tous ces développements, incluant l'imposition de quotas de présence féminine en Allemagne, sont venus en 2014-2015 appuyer les démarches du MÉDAC, qui a déposé au fil des années plusieurs propositions d'actionnaires, dont une qui n'a pas plus à BCE en 2015, qui visent à établir des mécanismes pour améliorer la représentation des femmes.

La proposition auprès des actionnaires de BCE a reçu un appui positif qui représente 3,72 % du nombre total des actions dont le droit de vote a été exercé, ce qui permettra de la soumettre encore au vote à l'AAA 2016. Elle visait l'adoption par le CA de BCE d'une politique d'atteinte d'une représentation minimum de 40 % pour chaque sexe.

Le MÉDAC réservera désormais du contenu à l'usage exclusif de ses membres dans son site web. Pour obtenir votre mot-de-passe, prière d'utiliser le formulaire qui se trouve à l'adresse Internet :

<http://medac.qc.ca/connexion?view=reset>

Le MÉDAC adhère aux PRI-ONU

Le MÉDAC adhère aux principes d'investissement responsable (PRI) des Nations unies

Au début de l'année 2005, le Secrétaire général des Nations Unies d'alors, Kofi A. Annan, invitait les principaux investisseurs mondiaux à venir développer un ensemble de principes généraux de bonne *gouvernance* tournés vers l'investissement responsable. L'idée générale de départ qui a fait naître ces Principes est la suivante : les décisions prises en matière d'investissement – et les marchés financiers en général – ne tiennent pas suffisamment compte des considérations environnementales, sociales et de bon gouvernement d'entreprise (ESG), critères qui constituent les principaux axiomes du développement durable.

Inutile de rappeler que le MÉDAC a toujours défendu et promu ces principes et critères depuis sa création en 1995. C'est pourquoi en 2014, suite à l'invitation et l'accompagnement de quelques-uns de ses membres institutionnels le MÉDAC a répondu positivement. Des démarches ont été entreprises auprès du secrétariat des Nations Unies pour obtenir une reconnaissance formelle de notre mouvement dans une catégorie de signataires baptisée « services professionnels partenaires », c'est-à-dire, des organisations qui proposent des produits et/ou des services aux propriétaires individuels d'actifs et/ou aux gestionnaires d'investissement.

Bien que ces services professionnels partenaires ne soient généralement pas gestionnaires d'actifs à proprement parler (bien que le MÉDAC détient des participations dans 23 entreprises cotées à la Bourse), ils exercent une influence considérable sur la façon de traiter les questions de développement durable. Pour cette catégorie, devenir signataire est une reconnaissance de la pertinence de ces questions dans la gestion de l'investissement. Cela représente également un engagement à continuer à fournir des services qui encouragent l'application des Principes par les investisseurs et à améliorer les services proposés.

Les Principes pour l'investissement responsable peuvent influencer aussi sur la performance des portefeuilles d'investissement (à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et le moment). Les promoteurs sont en outre convaincus que l'application de ces Principes pourra mettre les investisseurs en symbiose avec les grands enjeux et défis de la société.

En adhérant officiellement aux PRI de l'ONU, le MÉDAC s'est engagé à respecter les 6 résolutions suivantes :

1. **PRENDRE** en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
2. **ÊTRE** des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. **DEMANDER** aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. **FAVORISER** l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. **TRAVAILLER** ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. **RENDRE** compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Le 29 avril dernier, à la suite de son adhésion, les représentants du MÉDAC ont participé à une première séance de travail avec les membres québécois de cette organisation (PRI-Québec) qui compte parmi ses membres, des investisseurs importants comme la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le Mouvement Desjardins, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), Bâtirente et Fondation (CSN), SSQ Groupe financier, etc.

Bilan sur l'« activisme » actionnarial

Militer pour le vrai

Un printemps durable en matière de création de valeurs

Des efforts européens en matière d'investissement durable, tels que la Loi Florange en France, ont amené de l'eau au moulin des positions traditionnelles du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) sur la détention d'actions à long terme.

Le MÉDAC propose depuis des années que les sociétés ouvertes n'accordent de droit de vote qu'aux actionnaires qui détiennent leurs actions depuis un minimum d'un an, pour récompenser la création de valeurs durables et limiter l'influence des spéculateurs cupides qui jouent à la Bourse.

De plus, le MÉDAC recommande que les sociétés ouvertes remettent une prime de longévité aux actionnaires qui gardent leurs actions pendant plus de deux ans. Par exemple, une prime de 10 % pourrait être remise sur les dividendes normaux qui sont distribués par l'entreprise.

Le MÉDAC se trouve des alliés en cours de route

En France, les petits actionnaires ont vu arriver la Loi Florange, qui prévoit que les détenteurs d'actions d'une société depuis plus de deux ans reçoivent un droit de vote double, plutôt qu'une prime sur les dividendes ou que d'autres incitatifs durables. Selon le MÉDAC, ce choix favorise les investisseurs institutionnels.

Bien que le MÉDAC préfère ses propres propositions, il reconnaît que la Loi Florange en France a contribué, jusque de ce côté-ci de l'étang, à élargir le débat et changer le discours au sujet de l'activisme prédateur des fonds de couverture, ainsi que sur les différentes possibilités de solutions qui s'offrent aux dirigeants et aux administrateurs de sociétés.

Des observateurs influents tels Yvan Allaire de l'Institut sur la *gouvernance* (IGOPP), Ivan Tchotourian de l'Université Laval et la firme de services professionnels *PricewaterhouseCoopers* ont à leur tour pris position contre l'activisme prédateur et contribué à éclaircir le débat et les distinctions entre le militantisme actionnarial et l'activisme à court terme pratiqué par des fonds spéculatifs.

Le MÉDAC en mode communication avec les entreprises

Les dirigeants et les administrateurs d'entreprises ont tout intérêt à suivre ces échanges, s'ils veulent mettre fin aux campagnes et aux attaques qui sont lancées contre eux par des investisseurs opportunistes aux objectifs d'enrichissement individuel rapide plutôt que de création de valeurs durables pour toutes les parties prenantes.

Au retour des vacances, le MÉDAC continuera ses activités de création de valeur durable pour toutes les parties prenantes, ainsi que de responsabilité sociale et de gestion des risques, qui passent par des propositions d'actionnaires et par une communication bidirectionnelle avec l'entreprise en matière de rémunération des hauts dirigeants.

Autant les dirigeants et les employés d'entreprises que les épargnants et actionnaires peuvent être certains que le MÉDAC rejette toutes les pratiques agressives et hostiles des fonds de couverture, comme les campagnes qui visent à scinder, délocaliser ou fermer des entreprises, à licencier des employés ou remplacer des dirigeants, à vendre des actifs ou à ne retourner du capital qu'aux actionnaires.

Comme le stipule Ivan Tchotourian, l'activisme des actionnaires et des investisseurs institutionnels responsables est légitime quand ils font entendre leur voix pour assumer un comportement actif qui vise la discipline du conseil d'administration, l'offre d'un regard stratégique extérieur, l'adoption d'une démarche démocratique, le bien-être de l'ensemble des actionnaires et celui des parties prenantes et l'adoption de règles de bon gouvernement d'entreprise.

Le nouveau Passeport MÉDAC maintenant sur les rails

Dès ses origines, l'éducation financière et la formation économique des épargnants et investisseurs du Québec fait partie intégrante de la mission du MÉDAC. Depuis 2007, il offre à ses membres et à l'ensemble de la population, un programme de 12 h d'initiation aux marchés financiers, baptisé le Passeport MÉDAC. Ce programme est divisé en 4 périodes (VISAS) de 3 h chacune dont l'objectif est de rendre l'investisseur individuel, AVISÉ, AGUERRI, AUTONOME et RESPONSABLE.

1. DEVENIR UN INVESTISSEUR AVISÉ (3 heures)

- 1.1. Le MÉDAC et vous
- 1.2. Vous et les marchés financiers
- 1.3. Schéma général du fonctionnement des marchés financiers
- 1.4. Quelques chiffres et données sur les marchés financiers
- 1.5. L'offre de produits financiers et caractéristiques
- 1.6. L'équation fondamentale : risque-rendement
- 1.7. Les principaux intermédiaires
- 1.8. Les régulateurs et autres gardiens des MF
- 1.9. Feedback et évaluation

2. DEVENIR UN INVESTISSEUR AGUERRI (3 heures) LA GESTION DÉLÉGUÉE

- 2.1. Retour sur # 1 et actualités
- 2.2. Vous et la gestion déléguée
- 2.3. Schéma général des fonds d'investissement
- 2.4. Quelques chiffres et données
- 2.5. Réseaux de distribution des fonds
- 2.6. Performance des fonds d'investissement
- 2.7. Frais de gestion des fonds et impact
- 2.8. Les nouvelles règles de transparence
- 2.9. Feedback et évaluation

3. DEVENIR UN INVESTISSEUR AUTONOME (3 heures)

- 3.1. Retour sur # 2 et actualités
- 3.2. Vous et la gestion autonome
- 3.3. Conditions, règles de base et démarches
- 3.4. Choisir son courtier en valeurs mobilières
- 3.5. Principe de la diversification d'un portefeuille
- 3.6. Techniques d'évaluation des titres
- 3.7. Étapes à suivre
- 3.8. Les ressources disponibles
- 3.9. Feedback et évaluation

4. DEVENIR UN INVESTISSEUR RESPONSABLE (3 heures)

- 4.1. Retour sur # 3 et actualités
- 4.2. Choisir ses titres boursiers
- 4.3. Sources d'information aux investisseurs
- 4.4. Apprendre à lire la fiche du MÉDAC
- 4.5. Les indicateurs de performance financière
- 4.6. Les informations sur les règles de *gouvernance*
- 4.7. Les actions possibles à poser
- 4.8. Les grands dossiers du MÉDAC
- 4.9. Feedback et évaluation finale

Coupon d'inscription

Frais :

- 195,50 \$ par Visa
- 695,00 \$ pour le Passeport

Le coût d'adhésion ou de renouvellement au MÉDAC est inclus :

- 1 an pour Visa
- 3 ans pour le Passeport

Veillez consulter le calendrier des sessions en salle ou sur le web www.medac.qc.ca et compléter le coupon ci-dessous :

Nom
Adresse
Téléphone
Courriel
Choix de date

Faire parvenir à Normand Caron :
normandcaron@medac.qc.ca
ou au 82, rue Sherbrooke Ouest H2X 1X3

Le MÉDAC, champion de la démocratie actionnariale

Fondé en 1995 par M. Yves Michaud, sous le nom d'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ), le MÉDAC est la seule association d'actionnaires au Québec et au Canada vouée exclusivement à la défense des intérêts des investisseurs individuels.

Son action libre et indépendante contribue grandement à l'amélioration de la régie d'entreprise dans l'intérêt de tous et de chacun.

Une association représentative et active

Organisme sans but lucratif regroupant plus de 1600 membres individuels ou institutionnels, le MÉDAC agit notamment en présentant des propositions aux assemblées d'actionnaires des sociétés cotées en Bourse afin d'améliorer la régie d'entreprise et le respect des droits de tous les actionnaires.

La première victoire, il y a plus de 15 ans

C'est à titre personnel que M. Yves Michaud, Le Robin des banques, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec (APÉIQ, ancêtre du MÉDAC), a obtenu des tribunaux (jugement Rayle) que les grandes banques canadiennes inscrivent des propositions d'actionnaires dans leurs circulaires de direction convoquant l'assemblée générale annuelle, une première au Canada et un premier pas pour la démocratie actionnariale.

Une influence irremplaçable

Depuis cette date, plusieurs des propositions du MÉDAC ont été mises en application par les banques ainsi que par de nombreuses autres entreprises cotées en bourse et elles continuent de faire leur chemin (ex. : séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction, divulgation des honoraires des auditeurs externes et des conseillers en rémunération, vote distinct pour chaque personne proposée à titre d'administrateur, vote consultatif sur la politique de rémunération des hauts dirigeants, présence des femmes au sein des conseils d'administration).

Un succès sans égal

Lorsque nécessaire, le MÉDAC saisit les tribunaux pour veiller aux intérêts des investisseurs individuels prenant l'initiative de mener des recours collectifs. Le

premier, entrepris contre Cinar s'est soldé par une victoire sans précédent, car aucun recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada n'avait encore donné lieu à un dédommagement des actionnaires. Le second, entrepris contre Nortel a donné lieu à un règlement hors cour et un fonds a été constitué pour rembourser une portion des pertes subies par les actionnaires du Québec. Un troisième recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure contre Manuvie et est toujours pendant devant les tribunaux.

Des positions avant-gardistes

Preuve que le MÉDAC a toujours été à l'avant-garde : sa toute première proposition concernait la rémunération des hauts dirigeants, l'un des problèmes aujourd'hui au cœur de l'actualité économique et financière. Plus récemment, le MÉDAC a entrepris une campagne pour l'abolition des options d'achat d'actions, un système de rémunération inique aux dépens des actionnaires et aujourd'hui aboli par un nombre croissant de grandes entreprises.

Un représentant crédible et écouté

En plus de son action directe auprès des sociétés cotées en Bourse, le MÉDAC ne manque jamais l'occasion de faire valoir, auprès des gouvernements et autres instances réglementaires, le point de vue des investisseurs individuels sur le fonctionnement des marchés financiers. Grâce à ses mémoires bien documentés, de nombreuses recommandations du MÉDAC font aujourd'hui partie de l'encadrement juridique des valeurs mobilières et des sociétés par actions.

Une formation efficace et reconnue

Grâce à son « Passeport MÉDAC », démarré en avril 2007 et reconnu par certains ordres professionnels et certaines associations québécoises, le MÉDAC participe à l'effort collectif pour améliorer les connaissances et compétences des Québécois en matière d'épargne et d'investissement.

Un mouvement indispensable

À l'évidence, les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Le MÉDAC a besoin de vous!

Un mouvement indispensable

Les grands chantiers de formation des investisseurs individuels et de promotion de pratiques de régie d'entreprise justes, éthiques et équitables que le MÉDAC a entrepris en faveur de tous les actionnaires doivent se poursuivre sans relâche. Ces chantiers sont dans l'intérêt des épargnants et investisseurs du Québec, donc de l'ensemble de la collectivité.

Appuyez le MÉDAC dans ses initiatives.
Devenez-en membre dès maintenant.
Voire... offrez-en l'adhésion à vos proches.
C'est presque un certificat-cadeau!

Prénom		Nom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Téléphone portatif		Téléphone maison	
Courriel		Occupation	
Individus		Groupes	
<input type="checkbox"/> 1 an — Adhésion	75 \$ (45\$ + 30\$)	<input type="checkbox"/> 1 an — OSBL-OBNL	125 \$
<input type="checkbox"/> 1 an — Renouvellement	45 \$	<input type="checkbox"/> 1 an — Institutionnel	250 \$
<input type="checkbox"/> 3 ans — Individuel	125 \$	Personne ou organisme qui vous a recruté	
<input type="checkbox"/> 25 \$ <input type="checkbox"/> 50 \$ <input type="checkbox"/> 100 \$ <input type="checkbox"/> 200 \$ <input type="checkbox"/> 500 \$		Autre montant	
<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> Chèque		<input type="checkbox"/> http://medac.qc.ca/adhesion	
Numéro de carte		Expiration	
Signature		Date de la signature	



Le MÉDAC est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des actionnaires, à la promotion de la bonne gouverne des entreprises et à l'éducation financière.

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)
82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

514-286-1155 — télécopieur 514-286-1154 — 1-866-332-7347

admin@medac.qc.ca — <http://medac.qc.ca/>

Conseil d'administration : Daniel Thouin, président, Nicole Beaudoin, vice-présidente, Sylvie Brown, secrétaire, Jules Gilbert, trésorier, Yves Michaud, fondateur, Micheline Brochu, Michelle Bussièrès, Jean Dorion, Marie-Josée Naud

Conseillers spéciaux : Fernand Daoust, Jacques Parizeau[†]
Imprimerie Vaillancourt inc.